

En outre, au moins un membre de la commission d'enquête recevra personnellement les observations et propositions écrites et orales du public en mairies de :

Aix-en-Provence : salle des enquêtes publiques, 12 rue Pierre et Marie Curie 13100 Aix-en-Provence

- le lundi 13 septembre 2021 de 9h00 à 12h00
- le mardi 28 septembre 2021 de 13h30 à 16h30
- le mercredi 06 octobre 2021 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 22 octobre 2021 de 13h30 à 16h30

Hors les permanences de la commission d'enquête, les dossiers et le registre seront consultables à la direction de l'urbanisme réglementaire, 3 rue Loubet 13100 Aix-en-Provence

Arles : direction de l'Urbanisme - 5 rue du Cloître, escalier A 1^{er} étage 13637 Arles Cedex

- le jeudi 16 septembre 2021 de 13h30 à 16h30
- le mercredi 29 septembre 2021 de 13h30 à 16h30
- le jeudi 21 octobre 2021 de 13h30 à 16h30

Aubagne : Service Urbanisme - Services techniques municipaux, chemin de la Vallée La Tourtelle 13400 Aubagne

- le jeudi 16 septembre 2021 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 22 octobre 2021 de 14h00 à 17h00

Berre-l'Étang : Centre administratif entrée Cararocum Pôle urbanisme et développement Place du souvenir Français 13130 Berre-L'Étang (après contact préalable pour la prise de rendez-vous au 04.42.74.93.43)

- le jeudi 23 septembre 2021 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 22 octobre 2021 de 14h00 à 17h00

Fos-sur-Mer : Hôtel de ville, avenue René Cassin BP 5 13771 Fos-sur-Mer

- le mardi 14 septembre 2021 de 9h00 à 12h00
- le lundi 27 septembre 2021 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 21 octobre 2021 de 9h00 à 12h00

Gardanne : Mairie, Direction générale des services techniques, 1 avenue de Nice Bt St Roch 13120 Gardanne

- le mercredi 15 septembre 2021 de 9h00 à 12h00
- le mardi 19 octobre 2021 de 14h00 à 17h00

La consultation du dossier et l'accès au registre hors les permanences de la commission d'enquête se fera par rendez-vous au 04.42.51.79.50 (mairie).

Istres : Hôtel de Ville - 1 Esplanade Bernardin Laugier salle Yvonne Tranchand - CS97002 13808 ISTRES Cedex

- le lundi 13 septembre 2021 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 13 octobre 2021 de 9h00 à 12h00

La Ciotat : Service urbanisme, Mairie, Rond-Point des messageries maritimes 13600 La Ciotat

- le vendredi 17 septembre 2021 de 14h00 à 17h00
- le mardi 12 octobre 2021 de 9h00 à 12h00

Marseille : Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable », 40 rue Fauchier 13002 Marseille

- le lundi 13 septembre 2021 de 9h00 à 12h00
- le mardi 21 septembre 2021 de 13h45 à 16h45
- le mercredi 29 septembre 2021 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 7 octobre 2021 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 22 octobre 2021 de 13h45 à 16h45

Martigues : Mairie, Direction de l'Environnement, avenue Louis Sammut 13500 Martigues

- le lundi 20 septembre 2021 de 9h00 à 12h00
- le mardi 19 octobre 2021 de 14h00 à 17h00

La consultation du dossier et l'accès au registre hors les permanences de la commission d'enquête se fera sur le même site tous les jours ouvrés de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Pertuis (Vaucluse) : Mairie, direction de l'urbanisme, 195 impasse Jules Seguin 84120 Pertuis

- le mardi 14 septembre 2021 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 6 octobre 2021 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 21 octobre 2021 de 14h00 à 17h00

La consultation du dossier et l'accès au registre hors les permanences de la commission d'enquête se fera sur le même site tous les jours ouvrés de 8h00 à 12h00.

Salon-de-Provence : Services municipaux Urbanisme immeuble le Septier, rue Lafayette 13300 Salon-de-Provence

- le mercredi 22 septembre 2021 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 14 octobre 2021 de 14h00 à 17h00

La consultation du dossier et l'accès au registre hors les permanences de la commission d'enquête se fera par rendez-vous au 04.90.44.58.70 (mairie).

Saint-Rémy-de-Provence : Hôtel de ville, Service urbanisme place Jules Pélissier 13210 Saint-Rémy-de-Provence

- le jeudi 16 septembre 2021 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 20 octobre 2021 de 9h00 à 12h00

Saint-Zacharie (Var) : Mairie, 1 cours Louis Blanc 83640 Saint-Zacharie

- le mercredi 15 septembre 2021 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 20 octobre 2021 de 9h00 à 12h00

Les observations écrites mentionnées ci-dessus, ainsi que les observations et propositions transmises par voie postale seront consultables au siège de l'enquête (Mairie de Marseille, Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable », 40 rue Fauchier 13002 Marseille), aux heures d'ouverture au public.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé.

Les observations et propositions du public seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le président de la commission d'enquête pourra, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues aux articles R.123-14 à R.123-17 du code de l'environnement.

Les autorités compétentes pour prendre la décision d'approbation sont les Préfets des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et de Vaucluse. Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté interpréfectoral d'approbation en tant que décision individuelle, qui sera publiée au recueil des actes administratifs et sur le site internet de chacune des préfectures concernées.

Le responsable du plan est Monsieur Pierre-Loïc BERTAGNA, chargé de mission, Service Énergie et Logement, DREAL PACA, Tél : 04 88 22 63 13
mail : pierre-loic.bertagna@developpement-durable.gouv.fr

Marseille, le 4 août 2021

Pour le Préfet,
le directeur adjoint
David LAMBERT